

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 AVRIL 2024 A 19H00

Convocations, distribution et affichage du 30 mars 2024  
Convocations, distribution et affichage complément et modifications ordre du jour  
du 05 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT (procuration de Lydie VASSEUR) Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Jean Marie VONARB, Francis PELLETIER (procuration de Laurent PINOT) et Christian BERTRAND.

**ABSENTS EXCUSES** : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Lydie VASSEUR (procuration à Delphine BRIDOT), Gaëtan DELICQUE (procuration à Christelle VERMEULEN), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Séverine WEBER (procuration à Gaël LEBOEUF) et Laurent PINOT (procuration à Francis PELLETIER).

**Soit 9 présents et 15 votants.**

Madame le maire a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et a ouvert la séance.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Marie VONARB est désigné secrétaire de séance.

## **SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024

## I – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Madame le Maire cède la Présidence à Gaël LEBOEUF plus jeune de l'assemblée pour le vote du compte administratif 2023 et sort de la salle.

**Soit 8 présents et 13 votants**

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>REALISATIONS</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	294 160.24
012	CHARGES DE PERSONNEL	271 937.66
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	43 575.57
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 536.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	57 009.33
66	CHARGES FINANCIERES	2 432.33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 667.00
<b>POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>679 318.13</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	201 237.24
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 715.39
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.	38 284.40
73	IMPOTS ET TAXES	383 683.00
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°	203 289.01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 098.91
76	PRODUITS FINANCIERS	4.97
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 550.58
<b>POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>940 863.50</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
10088	PLANTATION	58 761.20
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	10 886.72
110	GROUPE SCOLAIRE	21 207.82
117	MAIRIE	1 733.87
132	VITRAUX	15 500.00
135	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	6 078.00
156	AFFICHAGE	841.20
170	BATIMENT SERVICE TECHNIQUE	42 189.91
171	TERRAIN DE PETANQUE	15 900.00
77	INFORMATISATION	3 355.20
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	24 527.52
<b>POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>200 981.44</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	502 846.85
129	APPENTIS VESTIAIRE TERRAIN FOOT	45 766.00
<b>POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>548 612.85</b>

En fonctionnement dépenses et recettes du Chapitre 011 au 77 :

*Vote pour à l'unanimité*

En investissement dépenses et recettes

*Vote pour à l'unanimité SAUF en dépenses investissement :*

132 - VITRAUX : pour 12 dont 5 pouvoirs (Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT (procuration de Lydie VASSEUR) Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Jean Marie VONARB, Francis PELLETIER (procuration de Laurent PINOT), abstention 1 (Christian BERTRAND)

135 – AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE : pour 12 dont 5 pouvoirs (Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT (procuration de Lydie VASSEUR) Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Jean Marie VONARB, Francis PELLETIER (procuration de Laurent PINOT), contre 1 (Christian BERTRAND)

*Signature de la page signature du Compte Administratif 2023*

Madame le Maire remercie Gaël LEBOEUF et reprend la présidence de séance.

**Soit 9 présents et 15 votants.**

## **II – COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 du Percepteur qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 de la commune.

*Vote pour à l'unanimité*

## **III – AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE 2023 SUR 2024**

Le Conseil Municipal, considérant les résultats du compte administratif 2023 et le besoin de financement des restes à réaliser (de 403 309.00 €), les affectations au Budget Primitif 2024 seront les suivantes :

Compte 001 investissement recette :	347 631.41 €
Au compte 1068 investissement recette :	55 677.59€
Compte 002 fonctionnement recette :	205 867.78 €

*Vote pour à l'unanimité*

## **IV – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Conformément à la décision collective des membres du comité finances du 28 mars 2024 qui a étudié les demandes en réunion préparatoire ;

Madame le Maire indique que les membres du comité finances ; à l'unanimité des présents ; ont décidé de ne pas octroyer de subvention à de nouvelles associations extérieures à la commune.

En ce qui concerne le comité fêtes et associations, après lecture de leur demande en réunion préparatoire et en toute transparence ; bien que choqués par la tournure du courrier de demande, les membres ont proposé un montant équivalent à la moitié du devis présenté par l'association pour l'acquisition du matériel souhaité.

Pour la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, qui organise la cérémonie de commémoration de la rafle du 3 juillet, un dossier incomplet a été présenté, cependant les membres du comité des finances ont émis les remarques suivantes :

- Lors de la création, les organisateurs avaient indiqué qu'ils ne demanderaient rien à la mairie, pour cette cérémonie. Cependant la commune a offert la plaque commémorative.
- La commune, sur demande, prête gracieusement la salle Vermeulen, et achète un bouquet tous les ans.

Le comité finances a également décidé de prévoir l'achat d'un souffleur au BP 2024 pour le CPI de Bulles

Madame le Maire propose les montants pour les demandes retenues lors de la réunion du comité Finances :

NOM	MONTANTS DECIDES EN PREPARATOIRE	VOTE
FANFARE DE BULLES	1 000	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
FC BULLES	1 500	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
CLUB LES RAYONS DE SOLEIL	1 000	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
LA BULLE D'AIR	600	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
GYM BULLES	600	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
LA TRUITE BULLOISE	500	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
ANIMATIONS BULLOISES	600	<i>Détail du vote à la suite du tableau</i>
AMICALE DES CHASSEURS	600	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 200	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
SECOURS CATHOLIQUE	900	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
LES RESTOS DU CŒUR	800	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
COM FETES ET ASSOC.	400	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
A LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE DE BULLES	600	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
ENVOL	100	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
SPA (POURSUITE DES AMENAGEMENTS DU REFUGE)	100	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
TELETHON	300	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
UNAPEI 60	100	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
LE FIL D'ARIANE (asso déficients visuels)	100	<i>Vote pour à l'unanimité</i>
<b>Pour information TOTAL</b>	<b>11 500</b>	<b>PREVISION BP 2024 12 000 €</b>
<b>DIVERS (Attribution éventuelle sur décision modificative votée par le Conseil municipal)</b>	<b>500</b>	

**Détail du vote d'octroi de subvention à l'association animations bulloises :**

*Pour 12 dont 6 pouvoirs (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Laurent VAN COILLIE, (procuration de Lydie VASSEUR) Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Jean Marie VONARB, Francis PELLETIER (procuration de Laurent PINOT) et Christian BERTRAND abstentions 3 (Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Delphine BRIDOT)*

## V – SUBVENTION CCAS

Madame le maire rappelle que comme indiqué lors du conseil municipal du 7 décembre 2023, le CCAS se trouve confronté à des problèmes récurrents de trésorerie, malgré des décisions financières pour réaliser des économies.

Elle rappelle également que le CCAS n'a demandé qu'une subvention exceptionnelle depuis 2009 et que la participation principale de la commune au budget CCAS n'a pas évolué depuis cette même année.

Elle propose donc au conseil d'augmenter la subvention et de passer de 5000 à 8000 euros à partir du BP 2024.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'inscrire 8 000 € de subvention au CCAS à partir du BP 2024

*Vote pour à l'unanimité*

## VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire indique que la commune est concernée par la **majoration spéciale du taux de taxe d'habitation**, car notre taux de TH est inférieur à 12,09%.

Il y a donc possibilité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; afin que notre commune soit au taux moyen du Département de l'Oise ; de 0.806 % pour arriver à un taux arrondi à 12.09 %. Cette augmentation amènerait un produit attendu de 517 € en plus.

Madame le Maire rappelle les taux précédents ; elle **précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la part communale depuis au moins 19 ans** :

**Madame le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et de reconduire les taux votés en 2023 sur 2024 :**

Taxe Foncière (bâti) :	44.86 %
Taxe Foncière (non bâti) :	65.36 %
Taxe d'Habitation :	10.71 %

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune de Bulles entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **tant que cela lui sera possible.**

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition, de les reconduire à l'identique soit :**

Taxe Foncière (bâti) :	44.86 %
Taxe Foncière (non bâti) :	65.36 %
Taxe d'Habitation :	10.71 %

**Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Ce qui implique que même sans augmentation des collectivités locales, les taxes connaissent une augmentation tous les ans.**

- CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

*Vote pour à l'unanimité*

## VII – BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 :

Code	Libellé	PROPOSITIONS		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			391 950.00
012	CHARGES DE PERSONNEL			335 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT			44 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			5 536.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE			69 210.00
66	CHARGES FINANCIERES			2 600.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			500.00
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES			205 867.00
013	ATTENUATION DE CHARGES			700.00
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.			20 700.00
73	IMPOTS ET TAXES			44 000.00
731	IMPOSITION DIRECTE			363 592.00
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°			196 327.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			18 100.00
76	PRODUITS FINANCIERS			5.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			5.00
<b>POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 849 296.00</b>				
Code	Libellé	Report (BP)	Propositions (BP)	Report + Propositions
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
10088	PLANTATION	6 238.00	10 000.00	16 238.00
117	MAIRIE		8 000.00	8 000.00
132	VITRAUX	424 440.00		424 440.00
135	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	3 922.00	30 000.00	33 922.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX		286 000.00	286 000.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	14 558.00		14 558.00
158	MISE AU NORMES SECURITE BATIMENTS COMMUNAUX		35 000.00	35 000.00
172	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		3 552.00	3 552.00
77	INFORMATISATION	6 444.00	6 000.00	12 444.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		26 000.00	26 000.00
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
132	VITRAUX	46 043.00		46 043.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX		222 600.00	222 600.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	6 250.00		6 250.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		579 725.00	579 725.00
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEE		5 536.00	5 536.00
<b>POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 860 154.00</b>				

*Pour chaque ligne budgétaires (Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement) : Vote pour à l'unanimité*  
*Signature de la page signature du Budget Primitif 2024*

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

### a) Journée Nationale des Déportés

Madame le Maire rappelle que la prochaine cérémonie aura lieu le 28 avril 2024 à 11H30 rendez-vous devant la mairie.

### b) *Intervention Christian BERTRAND*

Monsieur BERTRAND Christian remet à Madame le Maire une lettre de la Préfète datant du 28/11/2022 ayant pour objet les évolutions de la réglementation relative au péril ordinaire et imminent pour les constructions menaçant de ruine.

Madame le Maire transmettra aux élus par mail.

Monsieur BERTRAND Christian indique qu'il a vu avec son assurance et que la responsabilité civile n'intervient qu'en cas de dégâts occasionnés par l'assuré lui-même.

Madame VERMEULEN Christelle conseille à Monsieur BERTRAND Christian de voir ce problème non pas avec son assurance responsabilité civile mais avec son assurance juridique. Madame BRIDOT Delphine confirme que l'assurance juridique doit aider l'assuré dans ce genre de problème.

Monsieur BERTRAND Christian indique que son assureur lui dit que non.

Madame VERMEULEN Christelle préconise à Monsieur BERTRAND Christian de faire une demande à son assurance juridique par écrit lettre ou mail pour avoir des preuves en cas de constitution d'un dossier.

Elle réitère qu'il faut consulter l'assurance juridique et non l'assurance habitation responsabilité civile.

Madame VERMEULEN Christelle demande si un recommandé a été envoyé.

Madame le Maire redit qu'il faut absolument faire une lettre recommandée avec accusé réception au propriétaire pour avoir des preuves.

Monsieur BERTRAND Christian alerte sur l'état de plusieurs bâtiments appartenant à Monsieur MERMUYS Florent ; la grange donnant sur sa propriété et celle en face de chez lui qui est encore, à son avis, plus dangereuse.

Madame le Maire indique que Monsieur BERTRAND Christian peut également s'adresser au conciliateur.

Monsieur BERTRAND Christian demande que la mairie envoie un courrier recommandé à Monsieur MERMUYS Florent pour donner plus de poids. Pour la grange à l'entrée de Lorteil, la démolition a été rapide.

Madame le Maire rappelle à Monsieur BERTRAND Christian que tous les frais afférents à cette démolition ont été à la charge de la commune.

Elle rappelle également, à Monsieur BERTRAND Christian, que Monsieur MERMUYS Florent ne prend pas la peine de retirer ses recommandés, comme lui-même l'a déjà indiqué à plusieurs reprises. Elle enverra tout de même un courrier.

Madame le Maire répète à Monsieur BERTRAND Christian qu'il faut que lui-même écrive en recommandé au propriétaire, comme déjà indiqué à la dernière réunion.

Monsieur BERTRAND Christian s'engage à le faire.

### c) *Intervention Jean-Marie VONARB*

Monsieur VONARB Jean-Marie demande où en est-on avec le prestataire PLU.

Madame MASSET Sylvie précise que l'affaire est en cours, Espace Urba a donné les documents à l'avocat de la commune et ce dernier nous a adressé un mail auquel nous allons répondre.

De son côté, le prestataire a engagé un confrère qui nous certifie que le bureau d'étude a envoyé les documents. Cependant, Madame le Maire se demande pourquoi, si le prestataire est de bonne foi, il n'a jamais donné suite aux multiples mails, appels téléphoniques et aux lettres

recommandées avec accusé réception, que la mairie lui a adressé Elle se demande également pourquoi depuis des années il ne donne aucune nouvelle.  
Il réagit maintenant uniquement parce que la commune a demandé des indemnités.

Séance levée à 19h50

Le secrétaire de séance  
Jean-Marie VONARB

Le Maire  
Sylvie MASSET

*Signatures des membres présents et remarques éventuelles.*

Christelle VERMEULEN	
Evelyne GENEST	
Delphine BRIDOT	
Laurent VAN COILLIE	
Gaël LEBOEUF	
Francis PELLETIER	
Christian BERTRAND	